

France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016



Défendre les droits humains
et les biens communs du vivant

L'édito

Pour beaucoup de nos amis la Fondation reste avant tout le symbole de l'aventure de toute une vie, celle de Danielle Mitterrand et, comme chaque année, 2016 nous a donné de nombreuses occasions de manifester notre fidélité à son exemple. Vous trouverez dans ce rapport annuel d'activité la somme des travaux réalisés par France libertés. Ils traduisent notre engagement obstiné pour la protection des biens communs de l'humanité et le respect de toutes les diversités, biologiques et humaines.

Mais cette année j'aimerais aussi vous présenter à grands traits tous ceux et celles qui, au 5 de la Rue Blanche font, dans une discrétion qui n'a d'égale que leur enthousiasme, vivre la Fondation dans l'action et le témoignage. Salariés et volontaires constituent une équipe jeune, dynamique et cohérente, animée par le désir de contribuer à l'émergence d'un autre monde plus juste et respectueux de ses propres richesses. En relation avec ses partenaires permanents ou occasionnels : chercheurs universitaires, homologues associatifs, responsables politiques, leaders d'opinion... nos jeunes expert(e)s ont comme souci permanent de garder les yeux grands ouverts sur le monde et de lutter contre les corruptions de l'air du temps. C'est cette résistance qui caractérise le mieux notre Fondation ; raison pour laquelle notre équipe a choisi de fêter le 30^{ième} anniversaire de la Fondation sous les auspices de l'esprit de Résistance.

Au nombre de 10 et tous titulaires de compétences spécifiques et complémentaires, ces jeunes hommes et femmes ont acquis ailleurs, à l'université ou dans des emplois associatifs, une expérience qu'ils confrontent ensemble aux grands enjeux de la solidarité internationale : eau et biens communs, droit des peuples autochtones et lutte contre la biopiraterie, assistance aux enfants déplacés du Moyen-Orient, témoignage, communication et gestion de projets...

Permettez-moi, ici, de vous les présenter :

Pour le programme eau /biens communs : **Nadja Bedock**, Sciences Po, Master en gestion de projets urbains.

Pour le programme Droits des peuples et protection des biens communs du vivant : **Marion Veber**, Sciences Po, relations internationales, **Leandro Varison**, docteur en droit, droit des peuples autochtones.

Pour le programme Education populaire : **Jérémie Chomette**, Master en conduite de projets et management des organisations, garant du partenariat avec la Fédération Léo Lagrange et superviseur des programmes kurdes de la Fondation.

Pour le programme Education non formelle au Kurdistan : **Xénia Koutentaki**, Spécialiste en formation continue, Master en pédagogie université de Rome, consultante internationale. En fonction au Kurdistan Irakien.

Pour la Communication : **Graziella Ghilardi** animatrice du réseau des donateurs et responsable de notre boutique solidaire. **Léna Bauer**, diplômée en communication et en sciences politiques, - maitresse du verbe et du web- et **Camille Dechambre** diplômée de marketing et de développement international.

Pour le service de tous, l'intérêt général et la mémoire collective : **Marie-Christine Wrona**, Assistante de direction « Qualité Totale » et implication permanente !

Enfin pour la direction : **Emmanuel Poilâne**, Formation en expertise comptable, 17 ans d'expérience « terrain » en Afrique pour l'association française des volontaires du Progrès, spécialiste en développement international. En fonction depuis 2009. Chevalier blanc infatigable du droit d'accès à l'eau... jusque dans les prétoires !

A cet effectif permanent il faut ajouter les membres du comité scientifique dédié à la lutte contre la biopiraterie, pour la plupart juristes ou entrepreneurs, collaborateurs bénévoles de la Fondation.

Merci à chacun et chacune d'incarner aussi bien l'engagement historique de notre Fondation France Libertés dans un moment de notre histoire où la relation entre ces deux mots France et libertés n'a jamais été aussi riche de sens.

Michel Joli
Secrétaire général de France Libertés

A la fondation France Libertés, les administrateurs sont bénévoles. Dans sa séance du 14 juin 2016, le Conseil d'Administration a élu quatre nouvelles administratrices en remplacement de Messieurs Claude Vercoûtère, Georges Abadie, William Bourdon et Daniel Marcovitch parvenus en fin de mandat. Mesdames **Khaman Asaad**, **Sylvie Paquerot**, **Michèle Rivasi** et **Anne-Marie Sendic** ont donc rejoint le CA.

Sommaire

L'édito	2
Sommaire	4
I. Eau et Climat	6
Atelier « Eau et climat : quelles alternatives urbaines et locales pour s'adapter au changement climatique » à l'Université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale – Juillet 2016.....	6
Brochure « Gestion des eaux pluviales en milieu urbain : engagez-vous dans la lutte contre le changement climatique ».....	7
Side-event « Eau et Climat. Rendre l'eau à la terre pour restaurer le climat » à la COP22 – Novembre 2016.....	8
Diffusion tout au long de l'année des vidéos « Eau Planète et Peuples » de la COP21.....	8
Diffusion de l'Equilibro, le jeu pour comprendre le changement climatique par l'eau.....	9
II. Extractivisme, droit à l'eau et peuples	9
Publication du rapport « Le droit à l'eau face aux activités extractives : la responsabilité des multinationales ».....	9
Atelier « Extractivisme : enjeux et résistances » à l'Université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale.....	10
Conférence « Extractivisme, eau et changement climatique » au Forum Social Mondial de Montréal.....	11
Zoom sur la catastrophe pétrolière en Amazonie péruvienne	12
III. Droit des peuples et lutte contre la biopiraterie	13
Lutte contre la biopiraterie : le cas Quassia Amara - IRD.....	13
Projet de Loi Biodiversité	14
Campagne Share Stevia	15
Réalisation du jeu Otoktonia	16
Participation au Festival Alimentterre.....	17
Autres conférences sur les peuples autochtones et la biopiraterie.....	18
IV. Droit à l'eau en France.....	18

Coupures et réduction de débit d'eau : la loi toujours bafouée	18
La proposition de loi pour le droit à l'eau adoptée à l'Assemblée nationale	20
Opération transparence sur le service public d'assainissement non collectif	21
V. Kurdistan d'Irak : appui à la jeunesse kurde et accompagnement des populations déplacées et réfugiées.....	21
Formation des cadres de jeunesse aux méthodes d'éducation populaire	22
Projet psychosocial dans le camp de Bardarash	22
Programme « animation et résilience »	22
VI. La résistance au cœur de l'anniversaire des 30 ans de France Libertés.....	23
VII. L'action des comités-relais.....	23
Création d'un nouveau comité-relais au Japon.....	24
Comité-relais de la Loire.....	24
Comité-relais de Gironde	24
Comité-relais de Lot et Garonne	25
VIII. Soutien, sensibilisation, interpellation, partenariats.....	26
Soutien à la campagne citoyenne « Stop plastic in the sea »	26
Sensibilisation et interpellation sur les pesticides néonicotinoïdes	26
Une lettre ouverte pour stopper le projet « Dakota Access Pipeline ».....	26
Danielle Mitterrand à l'honneur dans une exposition à Pierrefitte	27
Collaboration avec Gallimard sur le livre « L'homme et l'eau »	27
Rassemblement de soutien au mouvement irlandais « Right to Water »	27
Une campagne « un monde plus juste » avec Waah	28
Un partenariat avec Lilo, le moteur de recherche alternatif	28
Le programme « Une Seule Planète »	28
Soutien aux droits de l'homme en Iran	29

I. Eau et Climat

Atelier « Eau et climat : quelles alternatives urbaines et locales pour s'adapter au changement climatique » à l'Université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale – Juillet 2016

Le 8 juillet 2016, dans le cadre de l'Université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale, France Libertés a organisé un atelier intitulé « Eau et climat : quelles alternatives urbaines et locales pour s'adapter au changement climatique ? » avec la [Coordination Eau Ile-de-France](#), la [Coalition eau](#), et le programme [Une seule Planète](#).

L'atelier se donnait pour objectifs de mettre en évidence les liens existant entre cycles de l'eau, changement climatique et milieu urbain et d'inciter les participant-e-s à se placer en position d'acteurs et de porteurs de solutions face au changement climatique. L'atelier s'est déroulé en 3 temps :

- Décryptage et compréhension du lien existant entre eau et climat ;
- Explicitation des freins au cycle de l'eau en milieu urbain ;
- Mise en valeur des alternatives possibles.

La trentaine de participant-e-s à l'atelier a participé activement aux discussions grâce à l'usage de méthodes d'animation participative :

- **Le photolangage** proposait aux participant-e-s de l'atelier de choisir une image parmi une dizaine de propositions (des quais de Seine inondés, des dirigeants qui acclament l'adoption d'un accord sur le climat, un jardin partagé à Portland, des toits végétalisés, une carte de la région parisienne montrant les zones de chaleur, un homme qui porte des seaux d'eau sur une terre aride, le dessin d'un globe terrestre envahi par le gris béton...). Par petits groupes, les participant-e-s discutaient de leur illustration et motivaient leur choix : thématique du visuel, ressenti, message, position par rapport à ce message... Après la discussion, les groupes ont restitué le résultat de leurs débats.
- **Le débat mouvant** a invité les participant-e-s à se positionner par rapport aux affirmations suivantes : « *C'est à la société civile de trouver et de proposer des solutions face au changement climatique.* » / « *En France, l'abondance de nos ressources en eau nous protège contre les conséquences du changement climatique.* » / « *Grâce aux nouvelles technologies, nous aurons des villes adaptées au changement climatique.* » / « *En ville, l'eau doit être canalisée pour ne pas être un danger.* »

Chacun-e s'est ensuite placé dans l'espace afin de marquer son accord ou son désaccord avec les affirmations proposées par les animateur-e-s. La possibilité de se placer dans la « rivière du doute », lorsque son avis n'est pas complètement tranché, était offerte aux participant-e-s.

Un atelier d'où l'on repart avec le sentiment que chacun-e peut agir, à son échelle, dans la lutte contre le changement climatique.

Brochure « Gestion des eaux pluviales en milieu urbain : engagez-vous dans la lutte contre le changement climatique »

En décembre 2015, dans le cadre de la COP21, France Libertés publiait son livret de plaidoyer [« Eau et Climat – Rendons l’eau à la terre pour restaurer le climat »](#). L’objectif de ce document : souligner la réciprocité du lien entre dégradation du cycle de l’eau par les activités humaines et changement climatique, et présenter des alternatives à la fois respectueuses du cycle de l’eau et du climat dans des domaines aussi divers que l’agriculture, la gestion des forêts, l’industrie ou encore l’urbanisme.

France Libertés poursuit ce plaidoyer en 2016, en se focalisant sur la promotion en ville de **techniques de gestion des eaux pluviales dites « alternatives »**, reposant sur la rétention temporaire et l’infiltration des eaux de ruissellement.

En octobre 2016 France Libertés a ainsi publié une brochure intitulée [« Gestion des eaux pluviales en milieu urbain : engagez-vous dans la lutte contre le changement climatique ! »](#), ayant pour but de rappeler les bénéfices apportés en ville par les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales :

- Un coût moins important que les techniques traditionnelles de gestion des eaux de ruissellement.
- Une prévention efficace de la saturation des réseaux d’assainissement, et donc des épisodes d’inondation, grâce à une prise en compte des eaux pluviales le plus en amont possible.
- Une contribution essentielle au fonctionnement du cycle de l’eau et à l’atténuation des températures en ville.
- La possibilité d’aménager une ville de demain plus agréable et favorisant le bien-être de ses habitants.

Ce plaidoyer a été diffusé, en version numérique ou par courrier postal, auprès :

- des députés membres de la commission du développement durable et de l’aménagement du territoire,
- de collectivités françaises,
- des agences de l’eau,
- d’agences d’urbanisme,
- de médias spécialisés,
- d’associations impliquées sur les thématiques de gestion de l’eau, d’urbanisme et de changement climatique,
- des membres de la communauté des Porteurs d’eau,
- des comités relais de France Libertés.

Au total plus de 5000 mails et courriers ont été envoyés.

Par ailleurs, la brochure a été communiquée à tous les abonnés à la [newsletter numérique mensuelle de France Libertés](#) ainsi que sur les réseaux sociaux. Une [interview](#) radiophonique a par ailleurs été réalisée et diffusée sur Fréquence Terre. Des articles sur cette thématique ont également été publiés mensuellement sur le site internet de la fondation.

Side-event « Eau et Climat. Rendre l'eau à la terre pour restaurer le climat » à la COP22 – Novembre 2016

Le 8 novembre 2016, à la 22^{ème} Conférence des parties sur les changements climatiques (COP22) se tenant à Marrakech, un [side-event](#) a été organisé par France Libertés, la [Coalition Eau](#) et la [Coordination Eau Ile-de-France](#) dans le cadre de « Eau, Planète et Peuples ». Il avait pour objectif de traiter la question du changement climatique à travers le prisme de l'eau et des communautés locales.

Ce side-event a réuni une cinquantaine de participant-e-s et a permis de mettre en avant le fait que notre gestion des cycles de l'eau est rarement considérée comme l'un des facteurs du changement climatique. Et pourtant : les activités humaines dérèglent le cycle de l'eau local (déforestation, imperméabilisation des sols, surexploitation des nappes...), ce qui influe sur le climat local. Les communautés locales, premières affectées par le changement climatique car plus vulnérables, sont détentrices de connaissances et savoirs ancestraux qui nourrissent les réflexions pour des solutions alternatives de lutte contre le changement climatique.

Plusieurs solutions pour restaurer le cycle de l'eau ont été partagées :

- L'expérience de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse, en France, pour favoriser la désimperméabilisation des sols grâce à [la vidéo de Martin Guespereau \(ancien Directeur de l'agence\)](#)
- L'expérience d'Oasis en Mauritanie pour développer des techniques de gestion économe des ressources en eau (Mohamed Tourad, association Tenmiya) et l'exemple des Khettaras au Maroc, système gravitaire de drainage de l'eau (Ahmed Jaakou, AOFEP).
- [L'expérience des johads](#), en Inde, une technique ancienne de stockage de l'eau de pluie qui permet de maintenir le cycle de l'eau en zone aride.

Diffusion tout au long de l'année des vidéos « Eau Planète et Peuples » de la COP21

Durant les rencontres « Eau, Planète et Peuples » organisées dans le cadre de la COP21 à Paris en décembre 2015, des interviews filmées de nos différents intervenants et partenaires de terrain ont été réalisées grâce à notre partenaire Almédio. Ces vidéos ont été montées et diffusées tout au long de l'année 2016. Une [chaîne Vimeo Eau Planète et Peuples](#) réunit l'ensemble de ces 17 interviews :

- Larbi Bouguerra, ancien professeur à la faculté de Tunis (Tunisie)
- Julius Caesar Daguitan, coordinateur de Asia Pacific Indigenous Youth (Philippines)
- Michal Kravcik, fondateur de People and Water (Slovaquie)
- Nadja Bedock, chargée de programme Eau Bien commun à France Libertés (France)
- Carlos Bedoya, Mesa Interbarrial de desconectados de Medellín (Colombie)
- Felix Santi, Président du Conseil du peuple Kichwa de Sarayaku (Équateur)
- Martin Guespereau, ancien directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (France)
- Isso Nihmei, Pacific Climate Warrior (République du Vanuatu)
- Jean-Claude Oliva, directeur de la Coordination Eau Ile-de-France (France)

- Hervé Le Treut, Directeur de l'Institut Simon-Laplace, membre de l'Académie des Sciences et du GIEC (France)
- Héctor Martín Manche, représentant du peuple Ashaninka (Pérou)
- Mehdi Lahlou, ACME (Maroc)
- Nathalie Seguin, coordinatrice du Fresh Water Action Network (Mexique)
- Nouradine Zakaria, Coordination Régionale des Usagers des Ressources Naturelles du Bassin du Niger (Mali)
- Rajendra Singh, Prix de l'eau de Stockholm, fondateur de Tarun Bharat Sangh (Inde)
- Sylvie Paquerot, politiste et juriste à Ottawa University (Canada)
- Et une captation de la flotille autochtone sur le canal Saint-Martin.

Diffusion de l'Equilibro, le jeu pour comprendre le changement climatique par l'eau

L'EquibrO est un jeu coopératif pour les 7-12 ans, qui invite les enfants à travers un ensemble de questions, de réflexions et de débats à rétablir l'équilibre climatique de la Terre (en retournant les cartes d'un grand plateau puzzle représentant d'un côté la Terre malade et de l'autre la Terre saine). Le jeu a également pour objectif de faire entendre la parole des enfants en les invitant à imaginer des slogans pour la planète et le climat. Ainsi la fondation a collecté les paroles d'enfants parisiens en partenariat avec Eau de Paris et les a publiées sous forme d'un livret.

Tout au long de l'année, un travail de diffusion a été réalisé et 74 jeux ont été vendus.

II. Extractivisme, droit à l'eau et peuples

Publication du rapport « Le droit à l'eau face aux activités extractives : la responsabilité des multinationales »

France Libertés et [l'Observatoire des multinationales](#) ont publié en mai 2016 un [rapport intitulé « Droit à l'eau et industries extractives : la responsabilité des multinationales »](#). Il est le résultat de la collaboration entamée en 2014 dans le cadre de l'appel à projets de France Libertés sur l'extractivisme.

Le rapport de 72 pages préfacé par Danielle Auroi, députée du Puy-de-Dôme :

- rappelle le lien entre eau et industries extractives, aborde les résistances aux projets extractifs ainsi que les réponses inadéquates apportées ;
- dénonce le comportement prédateur des industries extractives qui se résume le plus souvent à s'installer sur un territoire, à y prendre le maximum de ressources et à laisser une zone sacrifiée après leur passage ;
- souligne le fait que le problème extractiviste renvoie plus largement à la relation entre les multinationales et les autorités. Jalonné d'exemples et de cas édifiants où les firmes passent outre les réglementations en vigueur et les décisions de justice, le rapport illustre le non-respect flagrant des règles des sociétés de droit et démocratiques de la part de ce secteur

économique, sans que les autorités publiques ne puissent réellement peser sur ces pratiques.

Le rapport invite à considérer le droit à l'eau comme un droit éminemment politique qui ne prend pas seulement en compte le besoin d'eau potable, mais aussi le droit à l'autonomie et à la souveraineté d'une communauté vis-à-vis de l'eau de son territoire. En annexe, on peut retrouver une sélection (13 cas) des enquêtes menées par l'Observatoire des multinationales dans le cadre du projet soutenu par France Libertés.

Ce rapport a été présenté à plusieurs reprises :

- à la conférence « **Impacts sociaux et environnementaux du modèle extractiviste** », le 30 mai à la Maison des associations du 10^e arrondissement de Paris, co-organisée avec le CRID et Ingénieurs Sans Frontières dans le cadre de la préparation au Forum Social Mondial de Montréal. La conférence visait à présenter les enjeux autour de l'extractivisme, thématique identifiée comme centrale du Forum social mondial de Montréal, le Canada étant particulièrement engagé dans l'extraction non seulement sur son territoire mais également sur l'ensemble de la planète à travers ses compagnies minières. La conférence a donné la parole à *Sylvie Paquerot* de l'Université d'Ottawa (Canada), *Olivier Petitjean* de l'Observatoire des multinationales, *Thibaud Saint-Aubin* et *Théo Roche* d'Ingénieurs Sans Frontières et *Alice Richomme* de France Libertés. Plus de 50 personnes, militant-e-s et grand public, ont assisté à cette rencontre et échangé avec les intervenants.
- à la conférence « **Droit à l'eau, sociétés extractivistes et climat** », le 21 septembre au Consulat (lieu éphémère à Paris). *Alice Richomme* de France Libertés et *Olivier Petitjean* de l'Observatoire de multinationales ont eu l'occasion de présenter à nouveau le rapport devant une vingtaine de personnes et d'en vulgariser le contenu pour un public non averti.

Atelier « Extractivisme : enjeux et résistances » à l'Université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale

L'atelier « [Extractivisme : enjeux et résistances](#) » a été organisé par France-Libertés avec [AITEC](#), [France Amérique Latine](#) et [Terre des Hommes France](#) à l'Université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale en juillet. Les objectifs étaient d'informer les participant-e-s, de leur permettre de débattre et également de proposer des solutions pour résister avec succès à l'extractivisme. Plus de 40 personnes ont participé à l'atelier.

Pensé avec des techniques participatives, l'atelier de 3h a permis dans un premier temps d'analyser quels mots étaient rattachés à la notion d'extractivisme. Des aspects techniques aux conséquences de ces projets, en passant par les acteurs de ce modèle et les résistances possibles, les militant-e-s néophytes ou convaincu-e-s ont exposé leurs questionnements et leurs préoccupations face à la problématique de l'extractivisme.

- Après des brèves interventions autour de la notion d'extractivisme permettant de poser les bases (impacts sociaux, environnementaux et climatiques ; système économique derrière l'extractivisme ; traités de libre échange ; impunité des multinationales ; violations de droits humains...), les participant-e-s ont procédé à l'élaboration de cartographies participatives pour mieux comprendre les impacts de projets extractifs à travers des exemples concrets.
- En petits groupes et avec l'appui de textes sur les différents cas, chacun-e a répondu à des questions aussi variées que : Quels sont les acteurs qui profitent [des « minerais du sang » en République démocratique du Congo](#) ? Quel cadre juridique permet la [surexploitation des sables bitumineux en Alberta](#) ? Quelles sont les conséquences induites par [l'exploitation de la mine d'or de Salsigne en France](#) ? Quelles sont les réactions des populations face aux [fuites de pétrole au Pérou](#) ? [Quelles conséquences sur l'eau et les glaciers argentins et chiliens du projet minier Pascua Lama ?](#)
- Enfin, cinq activités ont été mises en place autour de témoins et d'experts sur des thématiques variées : l'exploitation du gaz de schiste en France, la vision des peuples autochtones et les alternatives qui en résultent, les mobilisations citoyennes « Ende Gelände » contre les mines de charbon en Allemagne, les pistes juridiques suite aux fuites d'un oléoduc au Pérou, la criminalisation des résistances... Les militants se sont approprié des outils qui ont été mobilisés dans ces luttes emblématiques, en connaissant les obstacles mais aussi les résultats possibles, pour résister ensemble et avec succès à l'extractivisme.

Conférence « Extractivisme, eau et changement climatique » au Forum Social Mondial de Montréal

L'extractivisme était l'une des thématiques majeures de l'édition 2016 du Forum social mondial. France Libertés y a organisé la **conférence « Extractivisme, eau et changement climatique. Focus sur l'Amérique du Nord »** le 10 août. Plus de 80 participant-e-s du monde entier ont assisté à cette rencontre.

Durant cet événement, France Libertés a fait le lien entre ses deux programmes majeurs *Eau, bien commun* et *Droits des peuples*. L'extraction de minéraux, métaux et énergies fossiles dans le monde par l'industrie minière impacte toutes les étapes du cycle de l'eau. En polluant, épuisant et détruisant les sources d'eau douce plus rapidement qu'elles ne sont capables de se renouveler, les effets cumulés de l'extractivisme sont une cause majeure de la crise de l'eau globale, elle-même intimement liée au changement climatique. Cette situation a de forts impacts sociaux et environnementaux sur les populations concernées, au premier plan desquelles figurent les peuples autochtones. La conférence s'est concentrée sur la situation de l'Amérique du nord.

Emma Lui, du Conseil des Canadiens, a insisté sur [le rôle essentiel de l'eau dans l'atténuation du processus du changement climatique](#). Son intervention s'est aussi basée sur les conséquences du dérèglement climatique et de la technique de fracturation hydraulique sur l'équilibre des ressources en eau. Le Conseil des Canadiens a d'ailleurs élaboré une carte collaborative pour recenser les lieux où la fracturation hydraulique est pratiquée au Canada : le [Fracker tracker](#). Emma Lui a aussi souligné l'existence d'oppositions très fortes à ces projets de la part des communautés impactées.

Un zoom a ensuite été fait sur l'impact de l'extractivisme sur les peuples autochtones canadiens. *Eriel Deranger* et *Gitz* de l'Atabasca Chipewyan First Nation d'Alberta ont expliqué les conséquences de l'extractivisme, notamment de l'exploitation des sables bitumineux, sur les peuples autochtones et leurs modes de vie. Gitz et Eriel Déranger ont affirmé que l'exploitation des sables bitumineux en Alberta s'inscrit dans une logique coloniale et représente un génocide culturel et environnemental. En effet, alors que les ressources en nourriture dans la nature sont essentielles pour la culture, l'identité, la vie des autochtones, l'exploitation des sables détruit les écosystèmes permettant à la biodiversité de s'épanouir et aux autochtones de perpétuer leur mode de vie. A cela s'ajoute le fait que les sables bitumineux sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre au Canada.

Enfin, *Sylvie Paquerot*, juriste, politiste et professeure agrégée à l'École d'Études politiques de l'Université d'Ottawa s'est attardée sur les questions politiques et de droits humains derrière l'extractivisme. Rappelant que le Canada est le modèle actuel pour développer un droit minier transnational, car très favorable aux entreprises extractives avec ses législations souples et ses réglementations permissives, Sylvie Paquerot a ainsi appelé les participant-e-s de la conférence à s'emparer de cette problématique. Selon elle, la lutte pour le droit à l'eau a donné des outils dont nous pouvons nous servir aujourd'hui dans la résistance contre l'extractivisme. Parmi ceux-ci, elle a notamment insisté sur le *droit à la résistance* qui autorise le refus d'un modèle de développement qui ne permet pas que les droits humains puissent être effectifs ; la *désobéissance civile* ; et l'*état de nécessité* qui permet de dépasser la tyrannie de la majorité, par exemple dans le cas d'une situation où les valeurs fondamentales d'une société sont bafouées, une action illégale est tolérée si elle permet d'empêcher la réalisation d'un dommage plus grave.

Zoom sur la catastrophe pétrolière en Amazonie péruvienne

Fin janvier-début février, France Libertés s'est mobilisée pour informer les citoyens français de la catastrophe pétrolière survenue en Amazonie péruvienne. Deux ruptures sur un oléoduc de la compagnie étatique PetroPerú ont provoqué la contamination massive des écosystèmes dans la région Amazonas et celle de Loreto. L'équivalent de 3000 barils de pétrole brut a été déversé dans ces zones particulièrement riches en faune et flore. Les peuples vivant dans la région ne peuvent plus tolérer les pollutions massives mettant à mal leurs droits fondamentaux et causant des dommages, souvent irréversibles, aux écosystèmes. Cette catastrophe était prévisible au vu du passif pétrolier dans la région (d'autres ruptures avait été constatées et des problèmes techniques relevés). Les réponses qui sont pour le moment données ne font que répéter les précédents rappels à l'ordre qui semblent avoir été inefficaces. Face à cet attentisme conjugué à un manque flagrant de volonté politique dans le domaine de la régulation et du contrôle des activités extractives, les populations affectées et les militants se sont mobilisés réclamant la réparation immédiate des dommages causés par les fuites et exigeant l'interruption des activités de l'Oléoduc Norperuano jusqu'à ce que le système de tuyauterie soit modernisé.

Deux actualités ont été rédigées sur site de France Libertés [Catastrophe pétrolière au Pérou : déversement de l'équivalent de 3000 barils de pétrole brut dans la région amazonienne péruvienne](#) et [Catastrophe pétrolière au Pérou : l'entreprise PetroPerú récidive !](#) Deux interviews ont également réalisées pour l'émission *Monde Solidaire* dans le cadre du partenariat avec la radio Fréquence Terre [Une catastrophe pétrolière touche l'Amazonie](#) et [La compagnie pétrolière pointée du doigt](#). Le relai

de cette catastrophe a permis de donner un exemple concret des effets néfastes du système extractif qui met en péril tant les écosystèmes que les peuples y vivant.

III. Droit des peuples et lutte contre la biopiraterie

Lutte contre la biopiraterie : le cas Quassia Amara - IRD

En 2015, des recherches autour du cas de biopiraterie du *Quassia Amara* ont abouti à l'élaboration d'un dossier d'opposition à la demande de brevet de l'Institut de Recherche et Développement (IRD) quant à l'utilisation de la molécule SkE du *Quassia Amara* pour ses propriétés antipaludéennes. L'opposition a été déposée le 23 octobre 2015 à l'Office européen des brevets (OEB) par Cyril Costes, avocat, Thomas Burelli chercheur en droit et France Libertés.

France Libertés y dénonce des pratiques peu éthiques de l'IRD qui s'est appuyé sur des connaissances traditionnelles de communautés autochtones et locales en Guyane pour déposer un brevet en lien avec cette plante guyanaise. L'IRD n'a pas informé les populations autochtones et locales, n'a pas recueilli leur consentement et n'a pas envisagé de partage des avantages. En outre les critères d'inventivité et de nouveauté propres à l'obtention d'un brevet ne sont pas respectés, les communautés interrogées ayant connaissance des propriétés antipaludéennes du *Quassia Amara*.

L'année 2016 a été consacrée à faire connaître ce cas de biopiraterie. L'objectif a été d'apporter l'ensemble des arguments juridiques (droit international des droits de l'homme et droit de la propriété intellectuelle) et éthiques faisant de la demande de brevet de l'IRD une demande non recevable et invitant par là même l'OEB à ne pas valider ce brevet.

Suite au dépôt de l'opposition, France Libertés a mis en œuvre un travail de communication et relations presse. Plusieurs articles ont ainsi été publiés parmi lesquels :

Mediapart : « [Des chercheurs français sur le paludisme accusés de biopiraterie](#) » le 25 janvier et « [A son tour, la Guyane accuse des chercheurs de biopiraterie](#) », le 30 janvier.

Le Monde, « [Des chercheurs français accusés de « biopiraterie »](#) » le 1er février

France Inter, [Journal de 7h](#), le 2 février (9'30)

20 Minutes « [Un institut de recherche français accusé du brevetage d'une molécule en Guyane](#) » le 2 février

L'Humanité.fr « [L'institut de recherche pour le développement discute avec la Guyane](#) » le 8 février

Le Kotidien : « [Biopiraterie du Couachi par l'IRD ?](#) » le 27 janvier et « [Les populations autochtones s'agacent de la biopiraterie](#) » le 29 janvier

France Guyane « [France Libertés dépose un recours contre l'IRD](#) » le 27 janvier

Guyane Première « [Biopiraterie en Guyane](#) » le 31 janvier

Guyaweb « [Le Couachi, l'exemple de la brevetabilité sous opposition](#) » le 1er février

Notre Temps « [France Libertés et la Guyane s'élèvent contre le brevetage d'une molécule antipaludique](#) » le 1er février

L'IRD a [vivement réagi](#), s'émouvant de la « grande violence » de l'accusation. La collectivité territoriale de Guyane a [fait part de sa surprise](#), apprenant « avec grand étonnement le dépôt de

brevet effectué par des scientifiques de l'IRD sur une molécule antipaludéenne ». L'Organisation des Nations Autochtones de Guyane (l'ONAG) a soutenu France Libertés et appelé les populations de Guyane à "[s'unir contre cette biopiraterie](#)". Chantal Berthelot et Antoine Karam, parlementaires de Guyane, [ont demandé à l'IRD de "renoncer au dépôt du brevet"](#) et de témoigner ainsi "de sa bonne foi et de son exemplarité".

L'IRD a entamé une discussion avec la collectivité territoriale de Guyane en mars 2016 dans le cadre du déplacement du Secrétaire d'État à la recherche, Thierry Mandon, en Guyane. Une réunion a été convoquée pour aborder ce cas de biopiraterie et envisager des pistes pour le résoudre. Toutefois, les communautés locales et autochtones n'ont pas eu voix au chapitre alors même qu'elles sont directement concernées. La rencontre n'a abouti sur aucune action concrète durant le reste de l'année. Cette opposition a tout de même favorisé l'ouverture de discussions au sein de l'IRD.

Fin 2016, l'IRD a répondu au dossier d'opposition comme exigé par l'OEB, et maintient sa demande de brevet.

A travers ce cas de biopiraterie, France Libertés s'est affirmé comme expert sur les questions liées à la biopiraterie et plus largement aux droits des peuples et aux savoirs traditionnels. Ce cas a également permis de mettre l'accent sur le monde de la recherche, acteur souvent oublié derrière les multinationales cosmétiques, agro-alimentaires et pharmaceutiques.

[Projet de Loi Biodiversité](#)

En 2016, France Libertés a poursuivi la campagne autour du projet de loi relatif à la biodiversité. Le projet de loi consacre un titre entier à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages tirés de l'accès à ces ressources et connaissances traditionnelles associées (APA). Il s'agit de la ratification par la France du protocole de Nagoya, adopté en 2010 et ayant pour but de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

Il était fondamental pour la Fondation d'interagir avec les parlementaires afin de leur présenter des amendements dans l'optique de rendre la loi la plus forte et efficace possible. En 2016, il s'agissait de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat puis de la troisième et dernière lecture à l'Assemblée nationale. Les amendements proposés par France Libertés visaient essentiellement à renforcer la prise en compte des populations autochtones dans le cadre de l'accès aux ressources génétiques et de l'utilisation de leurs savoirs traditionnels, à demander un régime de sanctions plus dissuasif, et à créer des obligations extraterritoriales pour les acteurs français agissant à l'étranger. La Députée Danielle Auroi a porté plusieurs des amendements rédigés par France Libertés et complété ses argumentaires grâce à l'expertise de la Fondation.

La loi a été adoptée le 20 juillet. France Libertés en propose une [analyse](#) et reste attentive à la rédaction des décrets. Celui portant sur le titre V consacré à l'APA sera rédigé en 2017.

Campagne Share Stevia

En 2016, la fondation a mené une campagne sur le cas de biopiraterie de la Stévia. France Libertés a rejoint l'Université de Hohenheim (Allemagne), Misereor (Allemagne), l'Université catholique Nuestra Señora de la Asunción (Paraguay), le Centro de estudios e investigaciones de derecho rural y reforma agraria (Paraguay), SUNU (Paraguay), [Pro Stevia Schweiz](#) (Suisse) et [Public Eye](#) (anciennement « Déclaration de Berne » - Suisse), qui ont publié en 2015 un rapport expliquant en quoi l'utilisation actuelle des édulcorants à base de Stévia implique de la biopiraterie.

De plus en plus de produits peu caloriques inondent le marché, et utilisent des édulcorants dérivés de la plante Stévia. Or, les Guarani Kaiowa et Pai Tavytera, peuples autochtones vivant à la frontière entre le Brésil et le Paraguay, sont à l'origine du savoir sur les propriétés sucrantes de la Stévia. Pourtant, ils ne retirent aucun avantage de l'utilisation et de la commercialisation de produits dérivés de la Stévia : il s'agit très clairement d'un cas de biopiraterie.

France Libertés a tout d'abord traduit le rapport en français [Stévia, une douceur au goût amer](#).

Puis, France Libertés et Public Eye ont entamé un travail de discussion avec les entreprises produisant ou vendant des produits contenant des édulcorants à base de stévia. Les entreprises et marques contactées sont : Coca Cola France ; Pepsi France ; Canderel, filiale du Groupe Mèrisant ; Purevia, filiale du Groupe Mèrisant ; Truvia ; BreizhCola ; Carrefour ; Teisseire ; Béghin Say ; Leader Price ; Comptoirs et Compagnies ; Stevia Natura ; La Maison du Stevia ; Sucrevia ; Tutti Free ; Auchan Marque Repère ; Guayapi. Un courrier accompagné d'un questionnaire leur a été envoyé pour les informer de ce cas de biopiraterie et les inviter à exprimer leur volonté d'entrer en négociations avec les Guarani. Quelques entreprises ont répondu sans pour autant se positionner clairement comme Coca-Cola France, Pepsi Co et Tereos. Guayapi s'est montrée très motivée pour la mise en place d'un APA (Accès et Partage des Avantages), réalisant déjà cette démarche sur un autre produit. Casino et Stevia Natura ont proposé des rendez-vous. Toutefois leur réponse s'avère négative pour le moment. Enfin, Carrefour s'est montré ouvert à des actions à venir.

[Une campagne de mobilisation a été lancée le 16 novembre après les retours des entreprises contactées. Menée en partenariat avec SumOfUs, Public Eye et Pro Stevia Schweiz](#), la campagne propose une [pétition](#) accusant Coca-Cola de biopiraterie dans le cadre de l'utilisation d'édulcorants issus de la plante Stévia pour leur produit *Coca Life*. La campagne, d'envergure internationale, a pour objectif de rendre justice aux peuples autochtones détenteurs de savoirs ancestraux. L'idée est d'exiger que Coca-Cola, et indirectement l'ensemble des entreprises produisant ou utilisant des édulcorants à base de Stévia, entre en négociation avec les Guarani pour établir un protocole d'accord sur un partage juste et équitable des avantages perçus par l'utilisation de leur savoir.

La pétition a connu un rapide succès en totalisant en moins de deux semaines plus de 200 000 signatures suscitant ainsi une couverture médiatique importante : Le Monde "[La Stévia au cœur d'un scandale de biopiraterie](#)" 16 novembre ; France inter - [Et si demain on luttait contre la biopiraterie ?](#) - 16 novembre ; La Croix - [Stevia, des associations appellent à mieux protéger les Guarani](#) - 17 novembre ; Outre-mer 1ère - [Planète Outremer - Biopiraterie et multinationale](#) - 17 novembre ; Novethic - [Biopiraterie : la stévia, un édulcorant au goût amer pour les Guarani](#) - 21 novembre.

Au-delà de ce travail de sensibilisation du grand public et d'interpellation des entreprises, France Libertés a réalisé un travail de discussion avec les Guarani détenteurs du savoir traditionnel. Une rencontre a eu lieu au Paraguay du 4 au 6 août. De nombreux représentants Guarani ont rédigé une déclaration dans laquelle les Guarani s'affirment comme les détenteurs du savoir traditionnel des propriétés sucrantes de la Stévia et appellent à ce que leurs savoirs et droits soient respectés, notamment à travers la mise en place d'un APA.

Les réponses des entreprises ainsi que la position des Guarani peut se retrouver dans le rapport [Stévia : vers un accord de partage des avantages](#) sorti en fin d'année.

Réalisation du jeu Otoktonia

En 2016, France Libertés a travaillé à la réalisation d'un jeu autour des peuples autochtones. Otoktonia est un jeu de société coopératif, dans lequel les joueurs tentent, ensemble, de sauver la Terre et ses habitants face à de nombreuses menaces. Les petits citoyens vont à la rencontre de peuples autochtones et font équipe avec eux pour déjouer les menaces qui pèsent sur la Terre. Pour ce faire, les joueurs doivent activer un maximum de savoirs traditionnels des différents peuples. Ces savoirs renvoient à des usages, des coutumes, des pratiques, des traditions autochtones.

Le jeu permet de présenter 8 peuples autochtones et leurs modes de vie : Munduruku, Mapuche, Inuit, Mentawai, Jummas, Maasaï, Pygmées, Kanak. A chaque peuple sont associés quatre savoirs traditionnels auxquels sont rattachés des mots en langue autochtone. Cela permet à chaque joueur de se familiariser avec ces peuples et de prendre conscience de la diversité des peuples sur Terre. En outre, les savoirs traditionnels sont essentiels dans le jeu pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la Terre. Cela souligne la dimension « acteurs » des peuples autochtones, à l'opposé de la perception courante de ces peuples comme des « victimes », et valorise leurs savoirs ancestraux. A travers le jeu, l'on comprend la nécessité du dialogue entre les différentes cultures.

Les sept menaces présentes dans le jeu :

- **Exploitation des ressources enfouies dans le sous-sol** : l'exploitation des ressources naturelles enfouies dans le sous-sol (par exemple le charbon, le pétrole, l'or ou le gaz) provoque des dégâts importants sur la nature et met en danger les peuples autochtones.
- **Barrages hydro-électriques** : les barrages entraînent sécheresses d'un côté et inondations de l'autre mais détruisent aussi la biodiversité autour du barrage. Cela perturbe l'environnement des peuples autochtones et les empêche de continuer à vivre selon leurs modes de vie traditionnels.
- **Destruction des forêts** : la destruction massive des forêts (exploitation du bois, agriculture intensive, construction de barrages, mines, etc.), met en danger les lieux de vie de nombreux peuples et menace leurs modes de vie traditionnels dans lesquels la forêt est souvent source d'alimentation et représente le cœur de la spiritualité.
- **Agriculture intensive** : l'agriculture intensive consiste à produire le plus possible dans une surface donnée. Ce système utilise des produits chimiques et des techniques qui fragilisent l'environnement. De plus, les terres de nombreux peuples sont utilisées pour cette agriculture, les obligeant à se déplacer.

- **Changement climatique** : le changement climatique affecte les lieux de vie des peuples autochtones (désertification, montée des eaux, perturbations de la faune et flore...), fragilisant leurs moyens de subsistance et les oblige même parfois à migrer vers d'autres lieux.
- **Biopiraterie** : la biopiraterie est l'accaparement de la biodiversité et des connaissances ancestrales des peuples, par exemple lorsque des entreprises pharmaceutiques, cosmétiques ou agroalimentaires pillent les savoirs des peuples, s'approprient des plantes, notamment par le biais du brevet pour en faire un usage à leur profit.
- **Discrimination** : la discrimination envers les peuples autochtones consiste à déconsidérer et dévaloriser les peuples autochtones dans leurs pratiques et croyances, à leur accorder moins de droits et à leur limiter l'accès à l'emploi, à l'éducation, et aux services publics. Cela crée une inégalité dans la population.

Face ces menaces, des actions de prévention ou de « réparation » peuvent être mises en œuvre :

- **Manifestation** : organisation de manifestations pour faire connaître le peuple, ses problèmes, ses revendications et les solutions qu'il propose.
- **Blocage** : organisation de blocages de travaux de construction de mines, de barrages ou autres projets menaçant les peuples.
- **Transmission des savoirs** : transmission et protection de la culture du peuple (langues, savoirs traditionnels, coutumes, etc.).
- **Education** : éducation du peuple sur ses droits et les actions possibles pour les défendre.
- **Alliance-union** : rencontres et alliances avec d'autres peuples autochtones pour défendre leurs droits.
- **Recours devant les tribunaux** : actions en justice pour faire valoir les droits du peuple et faire respecter la loi.
- **Médiatisation** : réalisation et diffusion d'informations (d'interviews, de documentaires, d'articles) contribuant à éclairer le grand public sur la situation du peuple et faire connaître ses revendications.

Le jeu, pour les « 9 à 99 ans » sortira en 2017.

Participation au Festival Alimenterre

France Libertés a noué un partenariat avec le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), la structure qui organise le festival Alimenterre chaque année entre le 15 octobre et le 30 novembre. A travers une sélection de films, le festival permet de participer à des débats lors des projections et rencontrer des acteurs divers qui œuvrent pour une agriculture et une alimentation durable.

Pour l'édition 2016, un film était consacré à la question de la biopiraterie dans lequel apparaît Daniel Joutard, membre du Comité scientifique de France Libertés : [Pérou : La nouvelle loi de la jungle](#). La Fondation a co-rédigé la fiche pédagogique accompagnant le film.

En outre, la Fondation a participé à plusieurs projections :

- A Sciences Po Paris, le 20 octobre, avec Marion Veber, chargée du programme « Droits des peuples » à France Libertés et Daniel Joutard, membre du Comité scientifique de la Fondation.
- Dans 4 classes de 2 collèges et lors d'un café débat (via le café collectif la Part du Colibri) en Normandie à Pont-Audemer, le 18 novembre, avec Klervi Le Guenic, volontaire chargée de la lutte contre la biopiraterie à France Libertés.
- Dans une salle de cinéma en Dordogne à Sarlat, le 26 novembre avec Marion Veber, chargée du programme « Droits des peuples » à France Libertés, et Gilbert Mitterrand, Président de France Libertés.
- Dans un lycée agricole à Sées en Normandie, le 29 novembre avec Marion Veber dans 2 classes du BTS Gestion et Protection de la Nature.

Ces diverses interventions ont permis de soulever les enjeux plus larges autour de la biopiraterie suite aux projections du film, et de toucher un public jeune et non averti à la question encore peu connue de la biopiraterie.

Autres conférences sur les peuples autochtones et la biopiraterie

- Discussion au **Salon de l'Agriculture sur le stand de la Confédération paysanne**, le 2 mars 2016

Cette discussion informelle visait à sensibiliser les passant-e-s sur le stand de la Confédération paysanne sur les questions des semences et de leur appropriation. Dans ce cadre, l'intervention de Marion Veber a élargi les débats à la biopiraterie touchant à la biodiversité non cultivée et a donné une large place aux enjeux autour des peuples autochtones détenteurs de droits spécifiques.

- Conférence « **Enjeux et rôles des peuples autochtones dans les mobilisations sociales et environnementales** » le 29 mars organisée par le CRID et De la Plume à l'écran.

Marion Veber est intervenue sur les peuples autochtones et les luttes environnementales en particulier les actions menées durant la COP21 autour de l'extractivisme. La conférence s'inscrivait dans le cadre des conférences organisées par le CRID en amont du Forum social mondial de Montréal.

IV. Droit à l'eau en France

La Fondation France Libertés porte depuis plus de 15 ans l'ambition d'une mise en œuvre effective du droit à l'eau dans le monde. Dans la France du 21^{ème} siècle, faire avancer le droit à l'eau pour tous est un engagement et un combat de tous les instants car les oppositions sont omniprésentes malgré les discours tenus par les acteurs politiques.

Coupures et réduction de débit d'eau : la loi toujours bafouée

En France, les coupures d'eau et les réductions de débit d'eau pour impayés sont illégales depuis le décret d'application de la loi Brottes n° 2014-274 en février 2014.

Depuis juin 2014, France Libertés et la Coordination Eau Ile-de-France ont lancé un appel et collecté près de 1300 témoignages de familles victimes de coupures d'eau ou de réductions de débit illégales. Au lancement de cet appel, les grands distributeurs d'eau privés comme des régies publiques faisaient fi de la loi, négligeant la situation économique et sociale des usagers, effectuant parfois des coupures d'eau sans préavis ou sans chercher de conciliation (échéancier...). Ils étaient en cela soutenus par des élus locaux et nationaux.

Pour faire valoir le droit fondamental d'accès à l'eau et au regard de l'urgence de la situation, France Libertés et la Coordination eau Île-de-France, aux côtés des victimes, ont attaqué en justice par référé des distributeurs d'eau. À chaque fois, la justice a donné raison aux victimes en condamnant les distributeurs à procéder au rétablissement immédiat de l'eau ainsi qu'à des dommages et intérêts importants.

Entre 2014 et 2015, [sept jugements](#) ont été rendus. A chaque fois, la justice a ordonné le rétablissement de l'alimentation en eau (ou interdit au distributeur de couper l'eau à nouveau dans les cas où le branchement avait été rétabli) et a condamné les entreprises au versement de plusieurs milliers d'euros d'amende.

En mai 2015, la [décision du Conseil Constitutionnel](#) a confirmé l'interdiction des coupures d'eau et fait valoir l'importance de permettre à chacun de vivre dignement chez lui et de protéger les plus démunis de toute atteinte à leur droit d'accès à l'eau.

Les coupures d'eau étant alors clairement reconnues comme illégales, les entreprises de l'eau se sont rabattues sur la solution alternative des réductions de débit. Cette pratique consiste à placer, au niveau de l'arrivée d'eau, une lentille qui ne laisse passer qu'un mince filet ne permettant pas une vie normale pour l'utilisateur et ses proches. Elle correspond à une coupure d'eau déguisée et est tout aussi illégale que cette dernière.

Si la bataille juridique contre les coupures d'eau a été remportée en 2015, celle contre les réductions de débit d'eau l'a été en 2016 avec 6 condamnations :

- la SAUR par le tribunal d'instance de Limoges le 6 janvier 2016
- Veolia par le tribunal d'instance de Puteaux le 15 janvier 2016
- Veolia par le tribunal d'instance d'Avignon le 18 mars 2016
- la SAUR par le tribunal de Versailles le 12 juillet 2016 (deux décisions)
- la SAUR par la cour d'appel de Limoges le 15 septembre 2016.

Malgré ces victoires, certaines multinationales de l'eau continuent d'utiliser ce mode de répression contre les usagers du service public de manière systématique. Elles ont également tenté de faire signer des avenants à leurs contrats leur permettant à la fois de demander l'autorisation des élus pour pratiquer les réductions de débit d'eau mais aussi de modifier leurs contrats de délégation de service public pour faire payer à la collectivité ou aux usagers du service la soit-disant augmentation des impayés.

Ce dernier point a amené la fondation à aider les communes qui le souhaitent à faire valoir leurs droits et à refuser de signer les avenants proposant des mesures illégales.

Les témoignages de coupures et de réduction de débit affluent toujours vers la fondation : près de 350 en 2016. Ces témoignages concernent majoritairement Veolia et la Saur. Les acteurs privés n'ont pas leur place dans la mise en œuvre d'un service public qui doit s'attacher à veiller à ce que chacun puisse vivre dignement chez soi et non pas permettre à ces multinationales d'augmenter leurs profits.

La proposition de loi pour le droit à l'eau adoptée à l'Assemblée nationale

France Libertés a participé avec plusieurs autres ONG à l'élaboration d'une proposition de loi pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement. Ce texte, déposé le 18 septembre 2013 à l'Assemblée Nationale par le député Jean Glavany, reconnaît le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme. Il propose une série de mesures concrètes pour le mettre en œuvre sur le territoire français en s'appuyant sur les collectivités territoriales :

- l'installation obligatoire de points d'eau, de toilettes pour les communes de plus de 3 500 habitants et de douches publiques pour celles de plus de 15 000 habitants ;
- la mise en place d'aide préventive ;
- la création d'un fonds de solidarité assurant la péréquation¹ des territoires français dans les moyens de mise en œuvre de ce droit.

La proposition cherche à inciter la France à respecter ses engagements internationaux et à trouver une réponse pour les 2 millions de personnes qui, encore aujourd'hui, n'ont pas un accès satisfaisant à l'eau potable et à l'assainissement. Elle est soutenue par 5 groupes parlementaires allant de l'UDI au Front de gauche.

En 2014 et en 2015, Michel Lesage, député des Côtes d'Armor, a été désigné rapporteur de cette loi. Il est l'auteur du rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau en France publié en juin 2013. La proposition de loi a fait l'objet de la remise d'un rapport complémentaire et d'une nouvelle mouture qui porte le N°2715.

Suite à de nombreuses auditions et à la rédaction d'amendements, le texte a été étudié par la commission du développement durable en novembre 2015. Puis, la proposition de loi est passée à l'Assemblée Nationale le 14 juin 2016. Elle a été [adoptée sous le numéro 758](#) avant d'être transmise au Sénat où elle est [enregistrée sous le numéro 685](#).

Le parcours de cette proposition montre l'influence des lobbies. Lors du vote de l'article 5 de la proposition instaurant un fond d'aide de 50 millions d'euros par an, un grand nombre de députés sont apparus pour voter contre la mise en place de ce fond. Le gouvernement s'y est également opposé.

Mais la proposition de loi, même amputée de la création de ce fonds, mérite d'être adoptée pour démontrer l'intérêt de la France pour la mise en œuvre du droit à l'eau. Le passage au Sénat le 22

¹ Définition : mécanisme de distribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités.

février 2017 déterminera l'avenir de la proposition de loi et la réussite de l'action de la fondation et de ses partenaires depuis 5 ans.

Opération transparence sur le service public d'assainissement non collectif

En France, 5 millions de foyers, représentant entre 12 et 13 millions de personnes, ne sont pas reliés au tout-à-l'égout et sont équipés d'installations d'assainissement autonome des eaux usées domestiques (fosses septiques ou autres). La réglementation impose aux communes d'assurer le contrôle de ces installations en créant un Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SPANC.

Les contrôles visent à vérifier le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement dans chaque propriété et à prescrire, si nécessaire, la réalisation de travaux. Si les SPANC trouvent leur justification dans une logique environnementale visant à la préservation des ressources en eau, leur mise en place concrète a très vite fait apparaître de graves dysfonctionnements : contrôles trop rapides, usagers non informés, obligations de travaux injustifiées, extrême variabilité des tarifs...

Pour l'utilisateur, il est difficile de connaître précisément ses obligations et surtout ses droits en matière d'ANC. C'est pourquoi France Libertés, 60 millions de consommateurs et le réseau national d'usagers Confi-ANC-e ont lancé, pour la 5^{ème} étape de l'Opération Transparence, une grande enquête collaborative sur les SPANC.

Cette enquête s'est appuyée sur la participation des usagers, appelés à témoigner des difficultés rencontrées face à leur SPANC, et sur l'étude des règlements de services des SPANC de la France entière. Au total, les témoignages de 507 usagers et les règlements de service de 230 SPANC ont été récoltés et analysés.

Parmi les principales conclusions de l'enquête :

- Le manque de transparence est le premier enjeu. La plupart des SPANC ont refusé de fournir leurs règlements de service, en dépit de leurs obligations légales.
- Parmi les règlements étudiés, certains comportaient des clauses illégales ou suspectées d'être abusives.
- Les inégalités règnent : les tarifs pratiqués par les SPANC sont à « géométrie variable », de 33 à 229 euros pour le simple diagnostic initial d'une installation existante, et ce pour une prestation d'une qualité aléatoire. La moitié des personnes interrogées estiment que les contrôles sont mal faits. Quant aux travaux imposés, ils oscillent entre 9 000 et 10 000 euros en moyenne, parfois beaucoup plus.

Plus de 70% des particuliers ayant répondu se disent insatisfaits de leur SPANC. Les usagers, souvent isolés, souvent âgés, peinent à se faire entendre face aux acteurs d'un marché qui se compte en dizaines de milliards d'euros.

V. Kurdistan d'Irak : appui à la jeunesse kurde et accompagnement des populations déplacées et réfugiées

Lors de sa dernière visite au Kurdistan d'Irak, Danielle Mitterrand avait souhaité poursuivre son engagement en faveur des Kurdes et orienter l'action de sa fondation vers la jeunesse. Un partenariat s'est ainsi mis en place avec le gouvernement kurde et la Fédération Léo Lagrange, et plusieurs actions ont vu le jour. Face à l'arrivée massive de réfugiés syriens et de déplacés irakiens (2 millions de personnes dans une région), France Libertés a souhaité contribuer à leur accueil et les accompagner dans leurs processus de reconstruction personnelle et collective.

Formation des cadres de jeunesse aux méthodes d'éducation populaire

En coopération avec le ministère de la jeunesse et de la culture du Kurdistan, une seconde formation (après celle d'août 2015 à Suleymaniah) a été réalisée en février 2016 à Bardarash, dans le gouvernorat de Dahuk. Elle a permis de former 25 stagiaires aux méthodes d'éducation populaire (16 Kurdes, 1 réfugiée syrienne et 8 déplacés Shabaks en provenance de Mossoul). Il s'agissait d'une part d'animateurs et bénévoles du centre de jeunesse, et d'autre part de personnes issus du camp de déplacés de Bardarash (principalement de la communauté Shabaks).

Projet psychosocial dans le camp de Bardarash

Depuis avril 2016, France Libertés contribue à un projet collectif dans le camp de Bardarash, à une trentaine de kilomètres de Mossoul. Piloté par *Première Urgence* avec l'aide financière du ministère des Affaires étrangères français, 5 ONG (France Libertés, la fédération Léo Lagrange, Triangle, PUI et Bibliothèques sans frontières) développent un **programme d'amélioration de vie des déplacés du camp à travers la mise en place d'activités psycho-sociales** pour les enfants et les adultes.

France Libertés est en charge, avec la fédération Léo Lagrange, du volet « éducation non-formelle » et met quotidiennement en œuvre des activités éducatives pour les enfants de 6 à 15 ans grâce à 5 animateurs résidant dans le camp, formés et accompagnés, et à un coordinateur kurde. 1300 enfants ont pu bénéficier de ces activités à ce jour.

Programme « animation et résilience »

En septembre 2016, France Libertés a lancé le programme « animation et résilience » au Kurdistan Irakien, avec l'aide de l'Agence Française de Développement et en partenariat avec la fédération Léo Lagrange. Prolongement de l'action de la fondation au Kurdistan depuis plusieurs années, il a pour but d'appuyer le **développement de la politique jeunesse du gouvernement kurde et de favoriser la résilience et l'épanouissement des enfants réfugiés et déplacés**. Une coordinatrice expatriée, Xenia Koutentaki, et une coordinatrice adjointe kurde, Rawaa Khelil, sont ainsi à l'œuvre.

Depuis novembre 2016, les activités d'éducation non-formelle ont démarré dans les camps d'Ashti (déplacés irakiens) et Arbat (réfugiés syriens) et se poursuivent dans le camp de Bardarash. Plus de 2000 enfants ont déjà eu accès à des activités d'émancipation individuelle et collective. Sur une période de 3 ans, ce seront 5400 enfants déplacés et réfugiés vivant dans neuf camps qui bénéficieront d'activités éducatives résilientes. 13 femmes et hommes dans les 3 premiers camps ont

été recrutés, salariés et formés et 24 autres le seront prochainement. A terme une véritable pédagogie de l'éducation non-formelle en direction d'enfants réfugiés sera créée.

De plus, deux parcours de formation (formateur et animateurs) reconnus et certifiés par le gouvernement seront mis en place pour renforcer les capacités des professionnels travaillant avec les jeunes. 60 animateurs et 12 formateurs en bénéficieront, puis assureront la pérennisation de ce programme.

VI. La résistance au cœur de l'anniversaire des 30 ans de France Libertés

Fondée par Danielle Mitterrand en mars 1986, [France Libertés a fêté ses 30 ans en 2016](#). Ce fut l'opportunité de montrer que les combats de Danielle Mitterrand sont toujours d'actualité : la défense des opprimés, la lutte pour les droits des peuples et pour l'accès à l'eau, la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Toute l'année, des [articles publiés](#) sur le site internet ont retracé l'histoire de France Libertés par des points clés : « Les Jummas le peuple oublié », « la biopiraterie au cœur des combats », « le droit à l'eau pour tous, un engagement d'hier et d'aujourd'hui », « Kurdistan, 30 ans de compagnonnage »...

Pour fêter ses 30 ans, la Fondation a organisé [une soirée d'anniversaire sous le signe des résistances](#) permanentes et toujours renouvelées le jeudi 24 novembre à la Mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris. Plus de 200 personnes se sont réunies pour débattre dans le cadre d'une **agora citoyenne sur le thème des résistances et des alternatives**.

L'événement s'est clôturé par la 4^{ème} **édition du prix Danielle Mitterrand**. Il a récompensé le mouvement Alternatiba, qui propose des solutions pour lutter contre le changement climatique. Vandana Shiva, écrivaine, féministe et militante écologiste indienne, a reçu le *prix spécial Danielle Mitterrand*.

Une **exposition retraçant les 30 ans d'actions** de France Libertés a été inaugurée à la Mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris. Elle a permis au public de retrouver ces combats autour de discours historiques, d'images incontournables et de dates fondamentales.

Un [concours de dessins citoyens](#) a été organisé pour illustrer les thématiques de la fondation. Jérôme Êho, dessinateur et auteur de bande dessinée, a accepté d'être le parrain d'honneur du concours et a récompensé les gagnants le soir de l'anniversaire des 30 ans de France Libertés. Dix dessins sélectionnés par le jury ont également été exposés à la Mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris.

Enfin, une **feuille d'eau exclusive** a été offerte au public afin de continuer de porter la voix de Danielle Mitterrand par l'une de ses citations « *Comme l'idée engage l'action, le rêve engage la réalité* ». Cette gourde urbaine est en [vente sur la boutique en ligne](#).

VII. L'action des comités-relais

Création d'un nouveau comité-relais au Japon

En juillet est né le [Comité-Relais Japon](#) de la Fondation France Libertés, le premier comité à l'étranger, pour la protection de l'environnement et des citoyens.

Comité-relais de la Loire

Les Cercles du Silence mensuels : chaque dernier mardi du mois, le comité-relais organise un Cercle du Silence sur une place publique de Roanne pour dénoncer le non-respect des droits des réfugiés et demandeurs d'asile. L'objectif est d'informer et sensibiliser les passants à l'aide de panneaux (hommes sandwich) et de tracts distribués. Ces tracts disent le refus de la politique de rejet menée depuis trop d'années, démontrent que les étrangers enrichissent notre société, et appellent à la solidarité.

Participation à une journée contre Monsanto le 21 mai organisée par ATTAC en Roannais. Le comité-relais a sensibilisé sur le droit à l'eau et tenu un stand avec affiches et documentation.

Intervention sur le droit à l'eau auprès de 2 classes de CM1 et CM2 les 25 et 26 avril, sur demande du pôle protection de l'environnement de la Ligue de l'Enseignement de la Loire et entrant dans le projet de formation citoyenne des élèves.

Soirée film débat sur la Citoyenneté Universelle en novembre, en partenariat avec ATTAC en Roannais et la Ligue des Droits de l'Homme, en présence d'Alain Gomez et d'un responsable de la Ligue de l'Enseignement de la Loire.

Comité-relais de Gironde

13^{ème} édition du concours Citoyenneté Européenne

Pendant une dizaine de jours, les écrivaines Siobhan Parkinson (Irlande) et Kaouther Adimi (Algérie) ont échangé avec les jeunes de 15 collèges de la Gironde sur la citoyenneté et l'identité européennes. Ces rencontres entre les auteurs et les collégiens ont permis des débats sur la politique migratoire européenne. Dans leurs différents écrits, les jeunes collégiens ont exprimé leur indignation contre l'incapacité de l'Europe à affronter de façon solidaire le défi migratoire.

Le 6 juin, lors de la remise des Prix, Jacob Joachim en classe de 3^{ème} au collège Eléonore de Provence de Monségur a reçu le Prix de France-Libertés Gironde ; dans son texte, il souhaite "voir émerger une citoyenneté mondiale portée par tous les humains de toutes origines".

3^{ème} édition du relais des Porteurs d'eau

Le 12 juillet s'est tenue la 3^{ème} édition du Relais des Porteurs d'eau à la presqu'île des Dagueys à Libourne en partenariat avec la ville de Libourne, la CALI, le CDOS et Toit Carbon-Blanc. Au programme : des ateliers de découverte nature et environnement (Cistude, Dynameau), un parcours

pédagogique et ludique et des activités sportives. Près de 200 jeunes des centres de loisirs des communes de la CALI ont participé à cette journée de sensibilisation

Le comité-relais a participé à d'autres actions tout au long de l'année. Le 1^{er} juillet, le comité-relais a participé à la fête de la Confluence à Libourne, un espace de sensibilisation et d'information. Le 10 septembre, il était présent à la course solidaire pour le Népal. Le 23 septembre, il a coorganisé une conférence sur "l'Eau dans les pays du Sud" à Carbon-Blanc par Sandrine VAUCELLE, Maître de conférences, spécialiste de l'aménagement et du service public de l'eau à l'université Bordeaux/Montaigne.

Le projet avec l'association Dynameau et Médecins du Monde sur la mise en place d'un accès à l'eau décent et durable pour les occupants des logements sans droits ni titres de Bordeaux Métropole s'est poursuivi.

Comité-relais de Lot et Garonne

Festival de cinéma « Le Printemps des Droits de l'Homme » : le festival s'est tenu les 18, 19 et 20 mars à Agen, en partenariat avec les Montreurs d'Images et des Associations de défense des Droits de l'Homme. Chaque association a proposé un thème avec un film suivi d'un débat. France Libertés 47 a retenu le film « Même la pluie » et le thème « l'Eau bien commun ». Gilbert Mitterrand, Président de France Libertés, était présent pour intervenir et débattre après la projection du film.

« 100 % collectif » : France Libertés 47 intervient dans des établissements scolaires, des forums associatifs, des journées sportives tout au long de l'année dans le cadre de ce collectif départemental contre le racisme et les discriminations.

Eco-festival de Nérac : un atelier « Eau » pour les enfants a été organisé durant ce festival le 9 avril.

« Une journée pour l'Eau » : un ensemble d'activités autour de l'eau ont été organisées le 28 mai à Boé : randonnée pédestre le matin, exposition « *l'eau, une énergie sportive précieuse* », animation et théâtre « *Les porteurs d'eau* » l'après-midi avec les enfants de théâtre al Boé.

Programme de scolarisation au Niger. Depuis vingt ans, France Libertés 47 intervient pour aider la scolarisation à Tahoua, Illéla, Kabelawa et Koma. A la rentrée 2016/2017, c'est un projet d'appui à l'apprentissage manuel et au développement du sport dans les écoles primaires qui a été financé. Comme chaque année, des jardins scolaires ont été remis en état, des produits d'hygiène et des équipements pour les activités manuelles achetés. La municipalité de Boé a parrainé une classe avec l'achat de 50 kits scolaires.

Trois événements ont permis d'assurer le financement de cette action :

- Un concours photo ouvert aux photographes amateurs français et étrangers, avec une exposition du 23 mars au 5 avril à l'espace culturel François Mitterrand à Boé. Le thème de l'édition 2016 était : « Le jardin dans tous ses états ». Cette manifestation s'inscrivait dans le « 1er printemps de la photographie » de la ville de Boé. 28 participants, 91 photos exposées, et 7 prix par catégories ont été décernés.

- une journée pour l’Afrique le 17 septembre, avec des animations pour les enfants, un repas, un concert.
- La 19^{ème} édition de la Tombol’art, avec le soutien de la municipalité de Boé et de nombreux artistes. Une exposition des 93 œuvres offertes s’est tenue du 29 novembre au 6 décembre à la médiathèque municipale de Boé. Résultat : 47 donateurs.

VIII. Soutien, sensibilisation, interpellation, partenariats

Soutien à la campagne citoyenne « Stop plastic in the sea »

France Libertés est partenaire de la campagne Stop Plastic In The Sea (SPITS) menée par le Collectif Expeditions MED.

L’association Expéditions MED a décidé d’utiliser l’initiative citoyenne européenne pour convaincre les députés européens de légiférer sur la production des déchets plastiques et leurs dispersions dans l’environnement marin. L’objectif de cette action de démocratie participative est donc de réunir un million de signatures de citoyens d’au moins sept pays de l’UE.

Pour inciter les citoyens à signez cette pétition, Emmanuel Poilane, directeur de France Libertés, a réalisé une interview sur Fréquence Terre et s’est prêté au jeu des portraits.

Sensibilisation et interpellation sur les pesticides néonicotinoïdes

Dans sa décision n° 2016-737 DC du 4 août 2016, le Conseil constitutionnel a confirmé l’interdiction des néonicotinoïdes en France, mais a autorisé les fabricants français à continuer à produire ces pesticides et à les exporter, malgré l’existence d’un consensus scientifique sur la dangerosité de ces substances. Il affirme que « *si le législateur a interdit l’usage de ces produits et des semences traitées avec ces produits, il n’a en revanche interdit ni leur fabrication ni leur exportation* ».

France Libertés, dans un communiqué de presse commun avec Génération futures, a contribué à alerter les médias et à sensibiliser le grand public sur cet enjeu majeur.

Une lettre ouverte pour stopper le projet « Dakota Access Pipeline »

France Libertés et plus de 500 organisations de 50 pays ont publié une lettre ouverte pour demander aux banques d’arrêter de financer le projet d’oléoduc géant « Dakota Access Pipeline ». L’oléoduc souterrain doit traverser quatre États américains et acheminer chaque jour un demi-million de barils de pétrole extrait dans le Dakota du Nord, à la frontière canadienne, jusque dans l’Illinois, plus au sud. La construction du pipeline à travers la réserve Sioux de Standing Rock constitue une menace pour le droit à l’eau de cette communauté. Le tracé du pipeline traverse aussi des territoires sacrés ;

déjà des cimetières et autres sites culturels de haute importance pour les communautés ont été profanés.

[17 banques internationales](#) prêtent 2.5 milliards de dollars à la société *Dakota Access* pour ce projet. Parmi les banques impliquées se trouvent les 4 plus importantes banques françaises : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et Natixis, pour un apport d'environ 120 millions de dollars. La lettre ouverte, approuvée par la tribu Sioux de Standing Rock, demande aux banques de cesser immédiatement tout nouveau versement et exige l'arrêt des travaux de construction jusqu'à ce que les revendications de la tribu Sioux de Standing Rock soient prises en compte. Ce projet de pipeline pose la question fondamentale du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et donc de leur capacité à influencer les choix politiques et économiques affectant leurs territoires et vies.

Danielle Mitterrand à l'honneur dans une exposition à Pierrefitte

Une exposition intitulée « Danielle Mitterrand, une femme d'honneur » a été organisée à Pierrefitte (93) du 10 au 18 mars pour le premier anniversaire de l'école Danielle Mitterrand. L'action vise à générer un engagement citoyen des jeunes tout en se situant dans une démarche d'éducation au développement durable. Lors de l'inauguration, Emmanuel Poilane, directeur de France Libertés, a raconté aux enfants de l'école le parcours de Danielle Mitterrand, de son enfance à ses combats pour les droits humains.

Collaboration avec Gallimard sur le livre « L'homme et l'eau »

France Libertés a collaboré avec les éditions Gallimard pour le nouvel ouvrage de la collection manifestô intitulé "L'homme et l'eau. De la surconsommation à l'équilibre". Il a été écrit par **Évelyne Ramelet et Pauline Dalençon, et comporte une préface signée par Jean Glavany.**

Extrait. Loin des solutions invasives, des initiatives politiques et citoyennes voient le jour afin d'en finir avec la surconsommation et garantir un accès plus juste à cette ressource. Leurs actions visent notamment à l'autonomisation des populations, l'application du droit à l'eau et la réalisation de projets hydrauliques locaux, dans l'espoir d'inverser la tendance et de rétablir l'équilibre entre besoins humains et respect du cycle de l'eau.

Rassemblement de soutien au mouvement irlandais « Right to Water »

Un rassemblement de solidarité avec le mouvement irlandais Right2water s'est déroulé le 14 Septembre devant l'ambassade d'Irlande à Paris, à l'appel de la Fondation France Libertés, de la Coordination Eau Île-de-France et de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.

Right2water exige l'abandon définitif d'un projet de loi de facturation de l'eau. Le mouvement craint que l'introduction de la facturation de l'eau en Irlande soit une porte ouverte à la gestion privée des services publics locaux de l'eau.

Ce rassemblement était l'occasion de rappeler que le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous est reconnu depuis juillet 2010 par les Nations Unies comme un droit humain fondamental. L'eau, bien commun de l'humanité et du vivant, ne doit pas servir à des fins lucratives.

Une campagne « un monde plus juste » avec Waah

Entre le 16 septembre et le 2 octobre, France Libertés a mené une campagne en partenariat avec Waah – We are all heroes, une entreprise socialement engagée, pour créer une [ligne de vêtements](#) exclusive et en édition limitée. Tous les articles sont en coton biologique et fabriqués dans des ateliers certifiés et durables, en France. Pour chaque tee-shirt ou pull commandé, 10 euros ont été reversés à France Libertés.

Un partenariat avec Lilo, le moteur de recherche alternatif

Lilo est un moteur de recherche alternatif qui reverse plus de 50% de ces revenus publicitaires à des projets solidaires. Chaque utilisateur peut choisir les projets auquel il souhaite donner ses « gouttes d'eau » qu'il récolte en faisant des recherches. Désormais, il est possible de soutenir le [projet de France Libertés de lutte contre l'extractivisme](#) sur Lilo.

Le programme « Une Seule Planète »

[Une Seule Planète 2](#) est un programme de valorisation des alternatives concrètes aux modèles de développement, de production et de consommation actuels pour une transition écologique, économique, sociale et démocratique. Il est coordonné par le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) et regroupe 8 organisations de solidarité internationale, dont France Libertés.

Membre du comité de pilotage du programme depuis sa création, France Libertés s'est particulièrement impliquée en 2016 dans le groupe de travail sur les études de cas d'alternatives. Deux études de cas sous forme de films documentaires ont été entamées cette année, en partenariat avec Echo'via, chargé de la réalisation des films.

La première étude, finalisée en décembre 2016, porte sur les *catadores* (recycleurs de rue) de l'État de Minas Gerais au Brésil, partenaires historiques de la fondation. A travers l'expérience d'une association et de deux coopératives à Belo Horizonte, ce film intitulé [« Catadores, recycleurs de rue au Brésil - Transformer les déchets en citoyenneté »](#) raconte comment, grâce à leur rôle dans la

gestion des déchets, les *catadores* arrivent à sortir de l'invisibilité et à s'imposer comme citoyens à part entière.

La seconde étude de cas est en cours de réalisation. Elle s'intéressera aux [« Grands Voisins »](#) lieu éphémère situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. Avec un angle spécifique : comment les Grands Voisins est-il vu par la nouvelle coopérative d'habitants ou comment l'occupation temporaire d'un espace peut donner des idées au futur projet d'habitat participatif ? Ce documentaire sera finalisé en juin 2017.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le programme *Une Seule Planète* a été associé à certaines activités menées par la fondation :

- l'organisation des ateliers « Eau et Climat » et « Extractivisme » à l'Université d'été de la Solidarité internationale de Besançon en juillet 2016 ;
- l'organisation de la conférence « Extractivisme, changement climatique et eau. Focus sur l'Amérique du Nord » au Forum Social Mondial de Montréal en août 2016 ;
- la réalisation et publication de la brochure « Gestion des eaux pluviales en milieu urbain. Engagez-vous dans la lutte contre le changement climatique » ;
- la campagne « Share Stevia » pour demander à Coca-Cola de cesser ses pratiques de biopiraterie et de respecter les droits des peuples Guaranis.

Soutien aux droits de l'homme en Iran

En 1988 en Iran, 30000 prisonniers ont été exécutés en l'espace de quelques semaines. Avec la publication de la vidéo d'un haut dignitaire iranien en 2016, cet événement a ressurgi dans l'actualité et éclaire les pratiques du régime iranien qui reste encore aujourd'hui l'un des régimes qui exécute le plus de prisonniers politiques au monde.

France Libertés a demandé que la transparence soit faite sur ce massacre. La fondation exige que les autorités iraniennes respectent le droit à la vérité, à la justice et aux réparations des familles des personnes tuées lors de ce massacre. France Libertés a ainsi publié une [déclaration au Conseil des Droits de l'Homme](#) de l'ONU le 13 septembre 2016 et a participé à un [débat](#) à Genève en la personne de son président, Gilbert Mitterrand.

Depuis plus de 10 ans, France Libertés alerte sur la situation des habitants du camp d'Ashraf puis du camp de Liberty en Irak. Une solution, encouragée par France Libertés, a été mise en place : l'ensemble des Moudjahidines du peuple ont été accueilli à Tirana en Albanie. Gilbert Mitterrand leur rendra visite en 2017.